

## Note Juridique TVA

Un engagement en concours peut être soumis à TVA en fonction du statut fiscal de l'organisateur.

Un engagement se découpe en deux parties :

- une part fédérale fixe qui s'élève à 4,80 euros en Amateur & Pro ou à 3,30 euros en Club & Poney
- une part qui est librement fixée par l'organisateur

L'organisateur paie seulement de la TVA sur la part organisateur de l'engagement en compétition. A condition que cela corresponde à un droit d'accès et d'utilisation des installations, le taux est fixé à 5,5%. Par exemple, pour un concours de saut d'obstacles, la part organisateur correspond au droit d'utilisation de la carrière principale et de la carrière de détente.

L'organisateur a la possibilité de télécharger un récapitulatif des prestations fournies pour les engagements en concours. Ce tableau permettra à l'organisateur d'être en mesure d'éditer une facture par compte engageur.

Attention, à partir du moment où une prestation excède la somme de 25 euros, l'organisateur est obligé d'éditer une facture que l'engageur sollicite une facture ou non :

N°Concours	N° Epreuve	Nom du cheval	Prix engagement	N° Compte Engageur	Mail Engageur

*Ce tableau est strictement réservé à une utilisation fiscale dans un but de facturation d'engagement, en aucun cas il ne saurait être utilisé à d'autres fins*

Attention, quelques mentions doivent **obligatoirement** apparaître sur la facture :

Date d'émission de la facture	Date à laquelle elle est établie
Numérotation de la facture	Numéro unique basé sur une séquence chronologique continue, sans rupture
Date de la prestation de service	Jour du concours
Identité de l'acheteur	Nom (ou dénomination sociale) et adresse (sauf opposition de sa part, pour un particulier) de l'engageur
Identité de l'organisateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nom et prénom</li> <li>○ dénomination sociale d'une société (suivie du numéro SIREN ou SIRET et du code NAF)</li> <li>○ numéro RCS pour un commerçant, suivi du nom de la ville où se trouve le greffe d'immatriculation</li> <li>○ adresse du siège social</li> <li>○ si l'entreprise est une société, mention de la forme juridique (EURL, SARL, SA, SNC, SAS) et du montant du capital social</li> </ul>
Désignation de la prestation	Nature, référence, etc. des services. Par exemple : « Engagement concours FFE n° _____ » « Location de boxes »
<u>Numéro individuel d'identification à la TVA</u> de l'organisateur et du client professionnel, seulement si ce dernier est redevable de la TVA	Sauf pour les factures d'un montant total HT inférieur ou égal à 150 €
Décompte détaillé de chaque prestation et produit fourni	Détail en quantité et prix (facultatif si la prestation de service a fait l'objet d'un devis préalable, descriptif et détaillé, accepté par le client et conforme à la prestation exécutée)
<u>Taux de TVA</u> légalement applicable Montant total de la TVA correspondant	Sous réserve de modification de réglementation, c'est en principe 5,5 %, si la part organisateur correspond au droit d'utilisation des installations sportives

Source : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31808>